



Pour le **PLEIN EMPLOI**,
mieux vaut
RÉDUIRE le TEMPS
de TRAVAIL
que **CASSER LE CODE DU**
TRAVAIL

Les 32 heures, est-ce possible ? Comment les financer sans baisse du pouvoir d'achat ni accroissement de la flexibilité et de l'intensification du travail ? Quel contrôle des salariés et des salariées sur les embauches et l'organisation du travail ? Le débat est ouvert.

Ensemble! Paris 5-13 vous invite à débattre du thème

DEMAIN, LES 32 HEURES **Pourquoi ? Comment ?**

Avec

Stéphanie TREILLET

Maître de conférence en économie à l'Université Paris-est Créteil

Jean-Claude MAMET

Commission « mouvement social » d'Ensemble

Mercredi 23 mars 2016 à 19 h 30
au café Le Ballon Rouge

17, rue Abel-Gance (M° Quai de la Gare)

Dans une période où l'on détricote avec constance et obstination le code du travail, et à l'heure où le projet de loi El Khomri veut lui porter des coups majeurs, notamment, et comme dans d'autres pays d'Europe, par une déréglementation presque totale du temps de travail, prétendument pour faciliter les embauches, la riposte doit être à la hauteur des enjeux, non seulement pour sauver des acquis mais pour obtenir de nouveaux droits.

Les premières oppositions au projet de loi ont contraint le gouvernement à repousser son examen. Mais la logique reste inchangée. En nous opposant à cette loi, nous affirmons qu'une politique de l'emploi différente ne peut être fondée que sur une réduction du temps de travail.

Ensemble! (Mouvement pour une alternative de gauche écologique et sociale) Paris 5^e/13^e



ensembleparis5-13

AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS, **LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Référendum chez Smart pour le passage aux 39 heures payées 37, remise en cause des jours de RTT à l'hôpital... L'actualité nous rappelle presque quotidiennement que le Medef, comme le patronat de tout le reste de l'Europe, est à l'offensive sur la question de la durée du travail. Il s'agit non seulement de revenir sur les 35 heures, mais d'abolir toute référence à une durée légale et collective du travail.

Un acquis historique du mouvement ouvrier

La réduction de la durée du travail a accompagné les gains de productivité, non pas de manière automatique et régulière mais à travers les grands épisodes de la lutte des classes. Nous travaillons aujourd'hui à mi-temps par rapport à la durée moyenne du travail en France au milieu du XIX^e siècle. Si la durée était restée la même, on compterait quelque 14 millions de chômeurs et chômeuses.

La RTT crée des emplois

Les lois Aubry instaurant les 35 heures, malgré l'exemption des entreprises de moins de 20 salariés, ont créé quelque 500 000 emplois.

Elles ont permis à des millions de travailleurs de bénéficier de journées de RTT. Elles ont aussi laissé un mauvais souvenir à beaucoup de salariées et de salariés qui ont vu leur pouvoir d'achat limité ou leurs conditions de travail se détériorer. Pour autant, personne ne souhaite un retour en arrière.

Aujourd'hui, le chômage ne cesse de s'accroître, les nouvelles technologies vont supprimer des milliers de postes, la transition écologique créera certes des emplois mais en supprimera d'autres. Aussi, la réduction massive du temps de travail est nécessaire pour résorber le chômage, faciliter les reconversions et poursuivre la marche historique des travailleurs vers davantage de progrès social.

La RTT, un enjeu central d'émancipation

- L'égalité femmes-hommes : une RTT collective et égalitaire représente une alternative au temps partiel imposé, particulièrement défavorable pour les femmes. Elle peut permettre une meilleure répartition des tâches domestiques dans la sphère privée.
- Vers un mode de développement plus écologique : la RTT, c'est une autre répartition des gains de productivité du travail ; grâce à elle, on crée de l'emploi sans croissance, ce qui permet de réfléchir aux activités qui doivent croître et à celles qui doivent décroître.
- En faisant reculer le chômage, la RTT peut constituer un point d'appui pour résister à la détérioration des conditions de travail et permettre de poser les bases d'un début de contrôle de l'organisation du travail par les salariés.
- Le temps libéré par la RTT est aussi un enjeu pour la citoyenneté et la démocratie active. Il rend possible la participation de toutes et tous à la réflexion, au débat et à la délibération, dans la perspective d'une démocratie à réinventer.